



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N° 10
30 OCTOBRE, 2015



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

	Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité..... 1-8
Partie 2	Corrections aux cartes..... 9-14
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime 15-17
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques..... 18-22
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume 23-25

Programmes Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables

NOTES EXPLICATIVES.

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs, les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des Avis aux navigateurs.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes, Veuillez consulter l'*Avis No 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs Avril 2014* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes se référer au site Web suivant:

www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp .

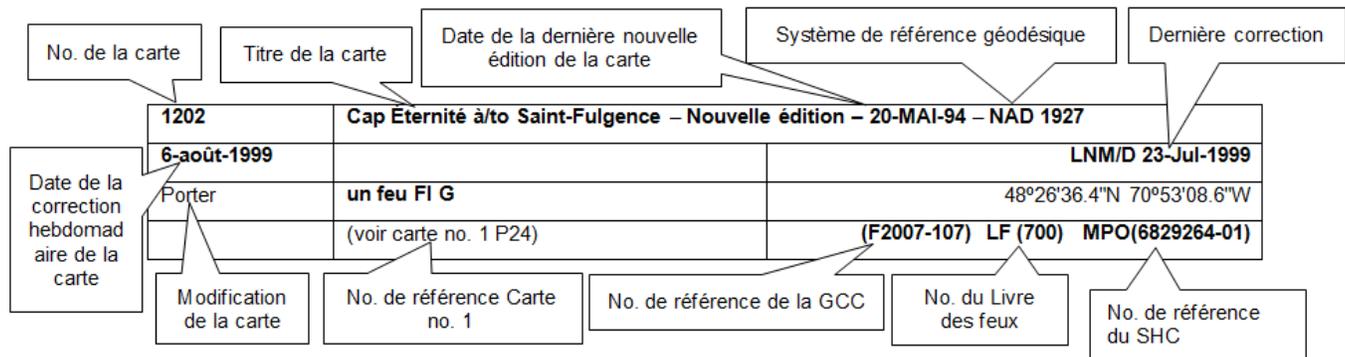
NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou (**L**) dernier (**N**)Avis aux (**M**)navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS ACCÈS WEB.

Nous offrons une fonction qui permet aux abonnés à notre service en ligne de recevoir la version électronique mensuelle intégrale des Avis aux navigateurs. Nous tenons également à encourager nos clients à visiter le site Web www.notmar.gc.ca/abonner/ pour s'abonner à ce nouveau service .

Les utilisateurs qui souhaitent recevoir des mises à jour pour leurs cartes peuvent créer un « profil d'utilisateur » à partir du site Web :

www.notmar.gc.ca/search/mycharts-eng.php?czoxOToibnRtPXN0ZXBfb25lJmxbmc9ZSI7 .

Cet attribut permet aux usagers d'enregistrer les cartes marines qu'ils possèdent.

Les personnes inscrites sont automatiquement avisées via un courriel lorsqu'un Avis aux navigateurs qui touche ses cartes est publié

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS).

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrite en vigueur sont disponibles sur le site de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre Neuve et Labrador

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Port aux Basques
49, rue Stadium
Case postale 99
PORT AUX BASQUES, T-N-L AOM 1C0
Téléphone: (709) 695-2168
Télécopieur: (709) 695-7784
Courriel: notshippax@dfo-mpo.gc.ca
Site Web: <http://www.ccg-gcc.gc.ca/f30407>

Maritimes

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Sydney
1190, Westmount Road
SYDNEY, N.E. B1R 2J6
Téléphone: (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Télécopieur: (902) 564-2446
Courriel: notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca
Site Web: www.ccg-gcc.gc.ca/f30406

Québec

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Les Escoumins
5 rue Otis
LES ESCOUMINS, QC
G0T 1K0
Téléphone: (418) 233-2308
Télécopieur: (418) 233-3299
Courriel: Opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web: www.marinfo.gc.ca/;
Site Web: www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp
Site Web: www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

Centre & Arctique

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Services de communications et trafic maritimes
Bureau des Avis à la navigation série « C »
401 rue King Ouest,
PRESCOTT, ON K0E 1T0
Téléphone: (613) 925 0666 ou 1-800-265-0237
Télécopieur: (613) 925 4519
Courriel: NotshipC&A@DFO-MPO.GC.CA
Site Web: www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Iqaluit
Bureau des Avis à la navigations série « A » et série « H »
Case postale 189
IQALUIT, NU X0A 0H0
Téléphone: (867) 979-5269
Télécopieur: (867) 979-4264
Courriel: IQANORDREG@INNAV.GC.CA
Site Web: www.ccg-cc.gc.ca/fra/GCC/Accueil_notship

* Services disponibles en français et en anglais.

INDEX

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.....	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.	2
PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES - PROTECTION DES BALEINES.....	2
TRANSPORT CANADA - RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST- CLAIR ET DÉTROIT.	3
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) PUBLICATION DE 2014.....	3
*1001 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.....	4
*1002 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....	4
*1003 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE.....	5
*1004(P) GUYON ISLAND À/TO FLINT ISLAND - BOUÉE À CLOCHE LUMINEUSE À ÊTRE MODIFIÉE.....	6
*1005(T) PORT DALHOUSIE, QUAIS EST ET OUEST - ACCÈS INTERDITS.....	6
*1006(T) HARBOURS ON THE EAST SHORE OF LAKE SUPERIOR/PORTS SUR LA RIVE EST DU LAC SUPERIEUR - CORNET DE BRUME HORS D'USAGE.	6
* 1007(P) QUIRPON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES- FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.....	7
*1008(P)FLINT ISLAND TO/À CAPE SMOKEY - CIBOUX ISLAND - FEUX À ÊTRE SUPPRIMÉS.	7
*1009 PAPINEAUVILLE À/TO OTTAWA - NOUVELLES BOUÉES PRIVÉES.	7
*1010 MIRAMICHI – BOUÉE LUMINEUSE SUPPRIMÉS.....	8
*1011 WEST POINT A/TO BAIE DE TRACADIE - KOUCHIBOUGUAC BOUÉE PLASTIQUE CONIQUE.....	8
*1012 AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 2015 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET ARCTIQUE)	15

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1203	9				
1311	9				
1312	9				
1350	10				
1515	7				
2044	6				
2110	10				
2120	10				
2201	10				
2235	10,11				
2315	6				
4003	11				
4011	12				
4367	7				
4375	6				
4512	7				
4522	12				
4841	4				
4852	12				
4866	4				
4906	8				
4912	8				
4956	12,13				
7083	13				
7736	13				
7784	13,14				

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à www.notmar.gc.ca/rechercher/notmar-fra.php

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM.

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ».

Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES - PROTECTION DES BALEINES

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et des eaux avoisinantes est reconnue pour sa population résidente de bélugas, une espèce menacée, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, découlant de la Loi sur les pêches. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, découlant de la Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir la section 5C de l'Édition annuelle avril 2015 à mars 2016 des avis aux navigateurs.

Mesures de protection volontaires

Mesures provisoires en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre 2015. Voir la carte ci-dessous.

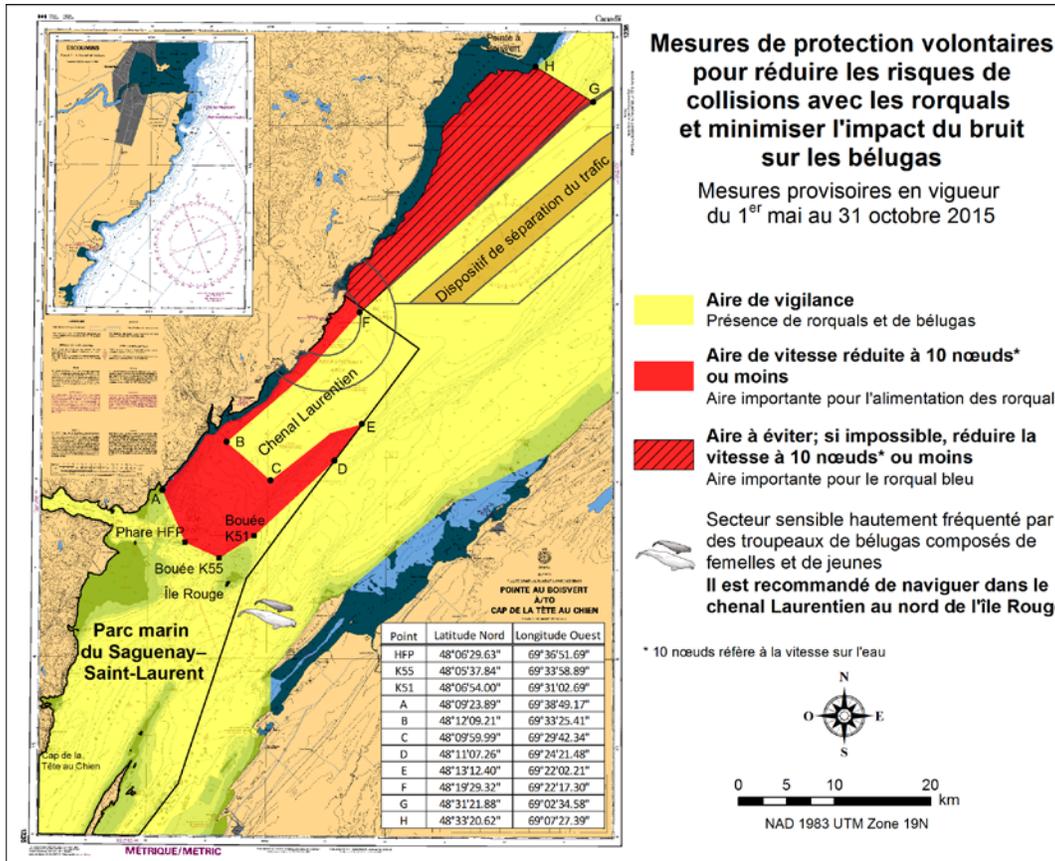
Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre pointe à Boisvert et cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0.215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collision avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



TRANSPORT CANADA - RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST- CLAIR ET DÉTROIT.

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île Peach/Peche Island est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu NO D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro *1103)

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) PUBLICATION DE 2014.

Partie I - page 1 de 10
PRÉAVIS

Le service commercial de correspondance publique

À compter du 1^{er} janvier 2014, les modifications suivantes au service commercial de correspondance publique de la Garde côtière canadienne, fourni par des centres des Services de communications et de trafic maritimes désignés, prendront effet :

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Toutes les communications navire-terre à longue distance seront gérées par le fournisseur de services téléphoniques habituel en tant qu'appels à frais virés.

Les personnes qui tenteront de faire des appels téléphoniques terre-navire devront passer par le centre des SCTM approprié qui se chargera d'établir la communication.

Les centres des SCTM fournissant un service commercial de correspondance publique apparaissent dans la partie 2 des Aides radio à la navigation maritime.

***1001 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Carte nouvelle					
4866	Botwood and Approaches/et les approches	1:30000	26-JUN-2015		
Nouvelle édition					
4841	Cape St Mary's to/à Argentia	1:60000	29-MAY-2015	1	20.00

***1002 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

NOUVEAUX PRODUITS	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA570722	Langley Passage - Estevan Group

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***1003 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE.**

**EN VIGUEUR LE 30 OCTOBRE, 2015
(REVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

1430	809(P)/15
2017	909(P)/14
2044	1005(T)/15
2315	1006(T)/15
3478	1013(P)/15
3490	1112(P)/14 213(P)/15
3538	712(P)/15
3546	714(P)/14 1113(P)/14
3668	1213(P)/14
4010	605(P)/14 709(P)/15
4201	509(P)/13
4236	609(P)/15 610(P)/15
4241	810(P)/14 808(P)/14
4244	1006(T)/14 904(P)/15
4279	1210(P)/13
4340	418(P)/14
4367	1008(P)/15
4374	310(P)/15 311(P)/15 508(P)/15
4375	411(P)/15 1004(P)/15
4377	405(P)/13
4385	202(P)/15
4386	1108(P)/13 507(P)/14
4396	705(P)/14 706(P)/14 709(P)/14 1007(P)/14
4406	612(P)/15
4422	1005(P)/14
4491	707(P)/15
4512	1205(P)/13 1007(P)/15
4596	1209(T)/13 1003(P)/09
4830	1104(T)/13
4851	511(P)/15
4909	613(P)/12 810(P)/12 514(P)/15
4911	510(P)/15 811(P)/12 515(P)/15
4912	611(P)/15 516(P)/15
5051	1208(T)/13
6267	1114(P)/14
US 14832	712(T)/14
US 14884	715(T)/13
US 14853	1211(T)/14
US 14865	807(T)/15

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

***1004(P) GUYON ISLAND À/TO FLINT ISLAND - BOUÉE À CLOCHE LUMINEUSE À ÊTRE MODIFIÉE.**

Référence carte: 4375

La Garde côtière canadienne se propose de modifier de façon permanente l'aide à la navigation suivante :

Cow Reef - Bouée à cloche lumineuse JA2 (LF 769) à être remplacée par une bouée de type espar lumineuse sans cloche. L'espar sera en place à longueur d'année et son feu sera retiré pendant les mois d'hiver.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent avis, à :

Surintendant Régional
Aides et Voies Navigables,
Garde côtière canadienne,
C.P. 5667,
St. John's, T-N-L,
A1C 5X1
Téléphone : 709-772-5195
Courriel : denise.veber@dfo-mp.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2015-150)

***1005(T) PORT DALHOUSIE, QUAIS EST ET OUEST - ACCÈS INTERDITS.**

Référence carte: 2044

Une étude d'ingénierie récente a identifié des problèmes de structure et de sécurité concernant les quais est et ouest à Port Dalhousie. Pêche et Océans prend les mesures suivantes pour protéger le public en interdisant l'accès aux navires, véhicules et piétons sur ces quais.

Les navires peuvent naviguer sécuritairement près des quais mais il est interdit de s'y amarrer. La ville de St-Catharine accommodera les plaisanciers à d'autres quais, si possible.

(AVNAV C567 / 15)

***1006(T) HARBOURS ON THE EAST SHORE OF LAKE SUPERIOR/PORTS SUR LA RIVE EST DU LAC SUPERIEUR - CORNET DE BRUME HORS D'USAGE.**

Référence carte: 2315

Le cornet de brume du feu de l'île Davieaux (LF1098) est signalé hors d'usage.

(AVNAV C467 / 13)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

*** 1007(P) QUIRPON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES- FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Référence carte: 4512

La Garde Côtière Canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Alignement de Quirpon Harbour avant (LF 236) (51° 35' 59.0"N 055° 26' 57.0"W)
arrière (LF 237) (51° 35' 55.0"N 055° 26' 40.0"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, à

Surintendant,
Aides à la navigation et Voies navigables,
Garde côtière canadienne,
Boîte postale 1236,
Charlottetown, Île du Prince Édouard,
C1A 7M8
Téléphone: 902-566-7936
Courriel : denise.veber@dfo-mp.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(N2015-047, 048)

***1008(P) FLINT ISLAND TO/À CAPE SMOKEY - CIBOUX ISLAND - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Référence carte: 4367

La Garde Côtière Canadienne se propose d'abandonner de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

Feu de Ciboux Island (LF 844.0) (46° 23' 06.4"N 060° 22' 25.8"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent avis, à :

Surintendant,
Aides à la navigation et Voies navigables,
Garde côtière canadienne,
Boîte postale 1236,
Charlottetown, Île du Prince Édouard,
C1A 7M8
Téléphone: 902-566-7936
Courriel : denise.veber@dfo-mp.gc.ca

Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2015-124)

***1009 PAPINEAUVILLE À/TO OTTAWA - NOUVELLES BOUÉES PRIVÉES.**

Référence carte: 1515

Les bouées privées, non lumineuses, suivantes ont été mouillées:

Rideau Falls couleur blanche et orange (45°26' 26".4N 075°41' 51.1W)

Rideau Falls couleur blanche et orange (45°26' 28".6N 075°41' 48.8W)

Rideau Falls couleur blanche et orange (45°26' 29".6N 075°41' 47.8W)

(Q2015-147, 148, 149)

Pêches et Océans Canada - Publication officielle de la Garde côtière canadienne

PARTIE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***1010 MIRAMICHI – BOUÉE LUMINEUSE SUPPRIMÉS.**

Référence carte : 4912

Référence: avis 509(P)/15 annulé. La bouée lumineuse M47 (LF 1208.91) a été supprimée.

(G2015-131)

***1011 WEST POINT A/TO BAIE DE TRACADIE - KOUCHIBOUGUAC BOUÉE PLASTIQUE CONIQUE REMPLACÉE.**

Référence carte: 4906

La bouée plastique conique non lumineuse Kouchibouguac PLAS1 (LF 6157.33) (46°50'03.5"N 64°54'07.9"W) a été remplacé par une bouée lumineuse XY4 (LF 1157.33).

(G2015-117)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

1203 - Tadoussac - Nouvelle édition - 17-JUIN-2011 - NAD 1983
02-OCT-2015

LNMD. 07-AOÛT-2015

Rayer la profondeur de 1 mètre 4 décimètres 48°08'22.8"N 069°43'32.9"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579054

MPO(6409220-01)

Porter une profondeur de 6 mètres 3 décimètres 48°08'22.9"N 069°43'32.8"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579054

MPO(6409220-02)

Porter une profondeur de 7 mètres 9 décimètres 48°08'22.2"N 069°43'33.3"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579054

MPO(6409220-03)

1311 - Sorel-Tracy à/to Varennes - Nouvelle édition - 19-SEPT-2013 - NAD 1983
09-OCT-2015

LNMD. 31-JUIL-2015

Rayer la limite de port SOREL entre 46°02'34.8"N 073°10'45.0"W
(Voir la carte n° 1, N49) et 46°03'18.4"N 073°09'12.9"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129, CA579130

MPO(6409222-02)

Rayer le nom SOREL 46°00'53.0"N 073°10'05.0"W
(Voir la carte n° 1, N49)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479155

MPO(6409222-03)

Rayer la limite de port SOREL entre 45°58'01.4"N 073°08'41.5"W
(Voir la carte n° 1, N49) et 45°58'00.1"N 073°08'29.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579109

MPO(6409222-04)

Coller l'annexe graphique 45°59'52.0"N 073°10'47.0"W
Télécharger l'annexe graphique - <http://www.chs-shc.gc.ca/patches/pa1311-20150903.pdf>
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479155

MPO(6409228-01)

Coller l'annexe graphique 45°52'44.0"N 073°24'25.0"W
Note:
Une nouvelle Carte Électronique de Navigation sera disponible à une date ultérieure: CA579246
Télécharger l'annexe graphique - <http://www.chs-shc.gc.ca/patches/pa1311TerminalPetrolier-20150903.pdf>

MPO(6409228-02)

1312 - Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 24-MAI-2013 - NAD 1983
09-OCT-2015

LNMD. 24-JUIL-2015

Rayer la limite de port SOREL entre 46°08'58.6"N 072°59'49.9"W
(Voir la carte n° 1, N49) et 46°06'55.5"N 072°57'08.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129

MPO(6409222-01)

Rayer la limite de port SOREL entre 46°02'34.8"N 073°10'45.0"W
(Voir la carte n° 1, N49) et 46°03'18.4"N 073°09'12.9"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479129, CA579130

MPO(6409222-02)

Pêches et Océans Canada - Publication officielle de la Garde côtière canadienne

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

1350 - Sorel-Tracy à/to Ruisseau Lahaise - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 15-DÉC-2006 - NAD 1983		
09-OCT-2015		LNMD. 15-MAI-2015
Rayer	la limite de port SOREL-TRACY (Voir la carte n° 1, N49) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579109	entre 45°58'01.4"N 073°08'41.4"W et 45°58'00.0"N 073°08'29.2"W <i>MPO(6409222-04)</i>
2110 - Long Point Bay - Nouvelle édition - 29-MAI-1998 - NAD 1983		
09-OCT-2015		LNMD. 11-SEPT-2015
Porter	une obstruction de profondeur inconnue, Rep (2015) (Voir la carte n° 1, K40) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373093, CA473305	42°37'25.3"N 080°17'27.7"W <i>MPO(6604134-01)</i>
2120 - Niagara River to/à Long Point - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983		
09-OCT-2015		LNMD. 11-SEPT-2015
Porter	une obstruction de profondeur inconnue, Rep (2015) (Voir la carte n° 1, K40) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373093, CA473305	42°37'25.3"N 080°17'27.7"W <i>MPO(6604134-01)</i>
2201 - Georgian Bay / Baie Georgienne - Nouvelle édition - 18-NOV-1998 - NAD 1983		
09-OCT-2015		LNMD. 25-FÉVR-2011
Porter	une profondeur de 4 brasses et 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°27'44.1"N 081°51'30.3"W <i>MPO(6604130-02)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses et 1 pied (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°25'26.8"N 081°49'01.2"W <i>MPO(6604130-03)</i>
Porter	une profondeur de 0 fathoms et 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°24'44.8"N 081°47'10.6"W <i>MPO(6604130-05)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses et 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°23'47.4"N 081°47'43.9"W <i>MPO(6604130-07)</i>
Porter	une profondeur de 6 brasses et 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°27'48.4"N 081°52'14.1"W <i>MPO(6604130-10)</i>
2235 - Cape Hurd to/à Lonely Island - Nouvelle édition - 24-SEPT-1999 - NAD 1983		
09-OCT-2015		LNMD. 01-MAI-2015
Porter	une profondeur de 18 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373281	45°28'35.0"N 081°50'44.1"W <i>MPO(6604130-01)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une profondeur de 28 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°27'44.1"N 081°51'30.3"W <i>MPO(6604130-02)</i>
Porter	une profondeur de 19 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°25'26.8"N 081°49'01.2"W <i>MPO(6604130-03)</i>
Porter	une profondeur de 6 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373281	45°16'23.4"N 081°43'48.2"W <i>MPO(6604130-04)</i>
Porter	une profondeur de 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°24'44.8"N 081°47'10.6"W <i>MPO(6604130-05)</i>
Porter	une profondeur de 32 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373281	45°23'41.9"N 081°46'53.7"W <i>MPO(6604130-06)</i>
Porter	une profondeur de 21 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°23'47.4"N 081°47'43.9"W <i>MPO(6604130-07)</i>
Rayer	la profondeur de 10 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373281	45°16'23.4"N 081°43'48.0"W <i>MPO(6604130-08)</i>
Rayer	la profondeur de 48 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373281	45°27'48.2"N 081°52'08.4"W <i>MPO(6604130-09)</i>
Porter	une profondeur de 38 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273097, CA373281	45°27'48.4"N 081°52'14.1"W <i>MPO(6604130-10)</i>
4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983		
16-OCT-2015		LNMD. 28-AOÛT-2015
Porter	une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI Y, marquée DMON MDR (Voir la carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276206	43°59'30.0"N 068°12'18.0"W <i>MPO(6307289-01)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

4011 - Approaches to/Approches à Bay of Fundy/Baie de Fundy - Nouvelle édition - 03-JANV-2003 - NAD 1983

16-OCT-2015

LNMD. 24-AVR-2015

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI Y, 43°59'30.0"N 068°12'18.0"W
marquée DMON MDR
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276206

MPO(6307289-01)

4522 - Approaches to La Scie Harbour - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983

02-OCT-2015

LNMD. 01-MAI-2015

Porter une bouée charpente cardinale Ouest lumineuse jaune, noir et jaune Q(9) 15s, 49°58'21.5"N 055°36'35.5"W
marquée KL
(Voir la carte n° 1, Q130.3)

(N2015039) LF(266.1) MPO(6307255-01)

4522 - La Scie Harbour - Nouvelle édition - 10-OCT-2003 - NAD 1983

02-OCT-2015

LNMD. 01-MAI-2015

Porter une bouée charpente cardinale Ouest lumineuse jaune, noir et jaune Q(9) 15s, 49°58'21.5"N 055°36'35.5"W
marquée KL
(Voir la carte n° 1, Q130.3)

(N2015039) LF(266.1) MPO(6307255-01)

Déplacer la bouée espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée KL4 de 49°57'27.9"N 055°35'53.7"W
(Voir la carte n° 1, Qf) à 49°57'29.9"N 055°35'53.1"W
LF(267.1) MPO(6307255-02)

4852 - Smith Sound and/et Random Sound - Carte nouvelle - 02-DÉC-1994 - NAD 1983

16-OCT-2015

LNMD. 12-SEPT-2014

Porter un feu FIR 48°09'35.2"N 053°57'34.2"W
(Voir la carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476051

(N2015041) LF(466.2) MPO(6307256-01)

4956 - Cap-aux-Meules - Nouvelle édition - 02-SEPT-2011 - NAD 1983

09-OCT-2015

LNMD. 28-AOÛT-2015

Rayer la profondeur de 5 mètres 4 décimètres 47°22'45.6"N 061°51'24.7"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046

MPO(6409223-01)

Porter une profondeur de 4 mètres 6 décimètres 47°22'45.1"N 061°51'24.1"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046

MPO(6409223-02)

Rayer la profondeur de 4 mètres 9 décimètres 47°22'43.8"N 061°51'17.0"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046

MPO(6409223-03)

Porter une profondeur de 4 mètres 6 décimètres 47°22'44.3"N 061°51'17.6"W
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046

MPO(6409223-04)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 4 mètres 4 décimètres (Voir la carte n° 1, I11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046	47°22'48.6"N 061°51'15.5"W <i>MPO(6409223-05)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 1 décimètre (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046	47°22'48.5"N 061°51'15.9"W <i>MPO(6409223-06)</i>
Porter	une profondeur de 5 mètres 3 décimètres (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046	47°22'47.2"N 061°51'14.6"W <i>MPO(6409223-07)</i>
Rayer	la profondeur de 5 mètres 6 décimètres (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046	47°22'48.4"N 061°51'12.9"W <i>MPO(6409223-08)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 4 décimètres (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046	47°22'48.6"N 061°51'13.0"W <i>MPO(6409223-09)</i>
Porter	une profondeur de 4 mètres 8 décimètres (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046	47°22'46.0"N 061°51'17.4"W <i>MPO(6409223-10)</i>
7083 - Cambridge Bay to/à Shepherd Bay - Nouvelle édition - 15-JUIN-1984 - Inconnu 09-OCT-2015		LNMD. 28-AOÛT-2015
Porter	une profondeur de 1 brasse et 5 pieds, Rep (2015) (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373262	69°28'35.3"N 099°22'16.0"W <i>MPO(6604135-01)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses et 2 pieds, Rep (2015) (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373262	69°28'58.1"N 099°23'05.3"W <i>MPO(6604135-02)</i>
7736 - Simpson Strait - Carte nouvelle - 31-DÉC-2004 - NAD 1983 09-OCT-2015		LNMD. 19-JUIN-2015
Porter	une bouée espar de tribord rouge, marquée 18 (Voir la carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473317	68°31'51.8"N 097°24'08.4"W <i>MPO(6604132-02)</i>
7784 - Victoria Strait - Carte nouvelle - 03-JUIL-1998 - NAD 1983 09-OCT-2015		LNMD. 27-SEPT-2013
Porter	une profondeur de 3.5 mètres, Rep (2015) (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373262	69°28'35.3"N 099°22'16.0"W <i>MPO(6604135-01)</i>

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 2
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une profondeur de 4.3 mètres, Rep (2015)
(Voir la carte n° 1, I10)

69°28'58.1"N 099°23'05.3"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373262

MPO(6604135-02)

PARTIE 3
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

*1012 AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 2015 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET ARCTIQUE)

Partie 2 – Page 34

MODIFIER les rangées suivantes:

Tableau 2-14 – SCTM Prescott / VBR – Diffusions

Heures UTC	Site	Fréquences ou voies	Contenu
01:10	Warton	518F1B	NAVTEX : (H) • Avis à la navigation. • Glaces (en saison).
05:10	Warton	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.
09:10	Warton	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.
13:10	Warton	518F1B	NAVTEX : (H) • Avis à la navigation • Glaces (en saison).
17:10	Warton	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.
21:10	Warton	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.

POUR LIRE:

Heures UTC	Site	Fréquences ou voies	Contenu
01:10	Ferndale	518F1B	NAVTEX : (H) • Avis à la navigation. • Glaces (en saison).
05:10	Ferndale	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.
09:10	Ferndale	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.
13:10	Ferndale	518F1B	NAVTEX : (H) • Avis à la navigation • Glaces (en saison).
17:10	Ferndale	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.
21:10	Ferndale	518F1B	NAVTEX : (H) • Météo.

PARTIE 3
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

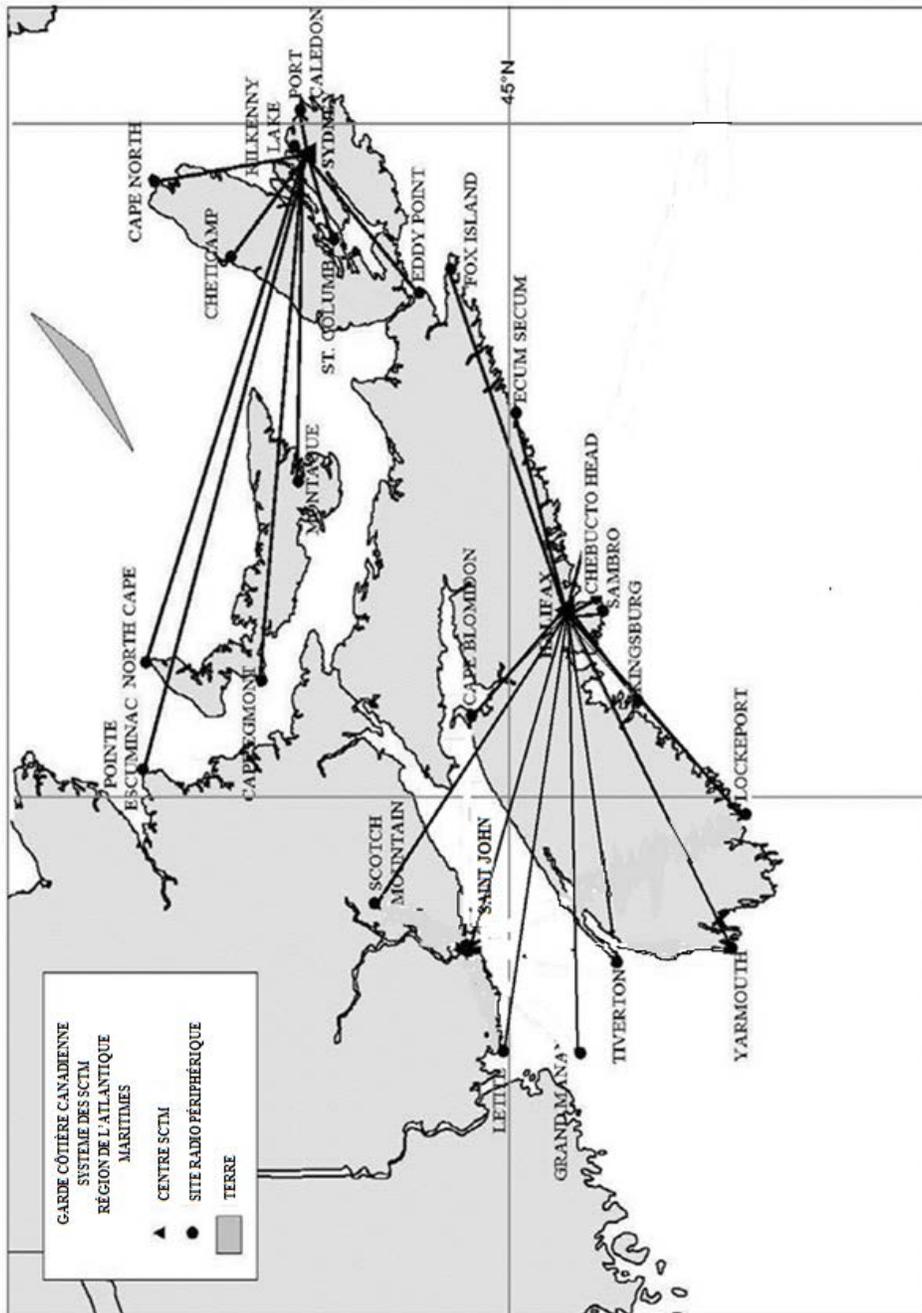
Partie 2 – Page 54

SUPPRIMER la figure:

Figure 2-4 – Réseau des SCTM – Côte de l'Atlantique – Maritimes

REEMPLACER avec:

Figure 2-4 – Réseau des SCTM – Région de l'Atlantique – Maritimes



PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, deuxième édition, 2008 —

Chapitre 1 — Paragraphe 39

Supprimer : « Une jetée ... s'allongent »

Remplacer par : Un ponton s'allonge

(N2015-03.9)

Chapitre 1 — Paragraphe 53

Supprimer : « Depuis 2004, ... dans le havre. »

(N2015-04.0)

Chapitre 1 — Paragraphe 56

Supprimer : ; en 2006, le tableau était dans un état de délabrement.

Remplacer par : ; le tableau est en ruine.

(N2015-04.1)

Chapitre 1 — Paragraphe 78, après « et de roches, »

Insérer : en ruine,

(N2015-04.2)

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 79

Remplacer par : 79 Un quai en ruine est situé du côté Nord de la baie. On signale que l'entrée Nord de Trouty, contiguë au brise-lames en béton et de roches, en ruine, mentionné précédemment, assécherait pratiquement et qu'on ne peut y accéder sans avoir une connaissance des lieux; la **prudence** s'impose. Une roche découvrante gît à quelque 91 m (299 pi) à l'Est du brise-lames de béton et de roches, qui est en ruine. Une autre roche, émergeant de 0,6 m (2 pi), est située à quelque 0,33 mille à l'ESE de la baie.

(N2015-04.3)

Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 107

Remplacer par : 107 Le quai en L est en ruine. L'atelier de réparations de même que le slip de carénage sont fermés. Un **câble sous-marin** s'allonge près du quai en ruine jusqu'à une obstruction — indiquée sur la carte — gisant à quelque 0,5 mille à l'ENE; la **prudence** s'impose.

(N2015-04.4)

Chapitre 1 — Paragraphe 112

Supprimer : dans un état de délabrement en 2006.

Remplacer par : en ruine; la **prudence** s'impose.

(N2015-04.5)

Chapitre 1 — Paragraphe 117, après « **quai privé** en L, »

Insérer : en ruine,

(N2015-04.6)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Chapitre 1 — Paragraphe 154
Supprimer : Le **quai** Sud
Remplacer par : Un **quai**, implanté du côté Sud et attendant au quai
(N2015-04.7)
- Chapitre 1 — Paragraphe 155
Supprimer : **quai** Nord
Remplacer par : **quai**
(N2015-04.8)
- Chapitre 1 — Paragraphe 155
Supprimer : 500 t
Remplacer par : 600 t
(N2015-04.9)
- Chapitre 1 — Paragraphe 162, dernière ligne
Ajouter : Un **feu** (466.2) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité
du brise-lames enroché.
(N2015-05.0)
- Chapitre 1 — Supprimer le paragraphe 164 et le pictogramme de quai attendant.
Remplacer par : 164 Une jetée privée est située à Shoal Harbour, à
quelque 0,7 mille au NW du quai de la *Newfoundland
Hardwoods*. Une rampe de mise à l'eau pour embarcations,
d'une largeur de 4 m (13 pi), est située le long de la jetée.
(N2015-05.1)
- Chapitre 2 — Paragraphe 17
Supprimer : « Une cale de halage ... Nord du quai. »
(N2015-05.2)
- Chapitre 3 — Paragraphe 100
Supprimer : — en état de délabrement en 2006 —
Remplacer par : , en ruine,
(N2015-05.3)
- Chapitre 3 — Paragraphe 111
Supprimer : et un ponton se trouvent
Remplacer par : se trouve
(N2015-05.4)
- Chapitre 4 — Paragraphe 35
Supprimer : « **Graven Beach**, ... délabrement en 2008. »
Remplacer par : Le quai public implanté à **Graven Beach** — indiqué sur la
carte — situé du côté Ouest et près du fond de St. Mary's
Harbour, a été démoli.
(N2015-05.5)
- Chapitre 4 — Attendant au paragraphe 35, supprimer le pictogramme de quai.
(N2015-05.6)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Chapitre 4 — Aux environs du paragraphe 35
Supprimer le diagramme **GRAVEN BEACH** et la photographie **GRAVEN BEAUCH** (2005).
(N2015-05.7)
- Chapitre 4 — Paragraphe 47, après « autre **quai** public en L »
Insérer : , en ruine,
(N2015-05.8)
- Chapitre 4 — Paragraphe 62
Supprimer : Un **quai**,
Remplacer par : Un **quai** — en état de délabrement et barricadé —
(N2015-05.9)
- Chapitre 5 — Paragraphe 69
Supprimer : dans un état de délabrement
Remplacer par : en ruine
(N2015-06.0)
- Chapitre 6 — Paragraphe 108, après « de prises d'électricité. »
Insérer : Un grand brise-lames enroché est situé à courte distance au
SE du quai public. Un **feu** (62.1) reposant sur un mât est
placé sur l'extrémité du brise-lames enroché.
(N2015-06.1)
- Chapitre 6 — Paragraphe 241, après « l'extrémité du quai. »
Supprimer : « Un ponton ... quai public. »
Remplacer par : Deux pontons sont attenants au quai public : un est mouillé
du côté Ouest et l'autre à l'extrémité du quai.
(N2015-06.2)
- ANNEXE — Tableau des **Installations pour réparations maritimes, Côtes Est et Sud de Terre-Neuve**
Supprimer : 500
Remplacer par : 600
(N2015-06.3)
- ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, troisième édition, 2011 —
- Chapitre 1 — Avant le paragraphe 210
Insérer : *Carte 4430*
(Q2015-021.1)
- ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec et fjord du Saguenay, troisième édition, 2007 —
- Chapitre 1 — Paragraphe 84, après « variant de »
Supprimer : 0,2
Remplacer par : 0,8
(Q2015-012.1)

PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, troisième édition, 2009 —

Chapitre 1 — Paragraphe 56

Supprimer : « Les profondeurs dans ... 1,5 et 2,6 m. »

Remplacer par : La profondeur à l'entrée est de 1,5 m.

(Q2015-031.1)

Chapitre 2 — Supprimer le paragraphe 122

Remplacer par : 122 Sur la rive Est du fleuve, à 1,1 mille au Sud de la limite du port, se trouve un **terminal pétrolier** formé par trois ducs d'Albe reliés par des passerelles. Le poste d'amarrage est d'une longueur de 100 m et offre une profondeur de 10,7 m.

(Q2015-036.1)

Chapitre 2 — Attenant au paragraphe 122, ajouter le pictogramme de quai.

(Q2015-036.2)

Chapitre 2 — Supprimer le paragraphe 123

Remplacer par : 123 **Avertissement.** — Les dimensions limites des navires sont de 260 m de long et de 85 000 TDW. Les navires de plus de 38 000 TDW doivent s'amarrer au poste avec l'assistance de remorqueurs.

(Q2015-036.3)

Chapitre 3 — Paragraphe 7, après « Hauteur libre : »

Supprimer : 8,3 m

Remplacer par : 7,3 m

(Q2015-013.1)

Chapitre 3 — Aux environs du paragraphe 72, **Tableau 3.1 Dimensions limites du canal de Chambly**

Porter les corrections suivantes dans les colonnes « mètres » et « Remarques ».

	mètres	Remarques
Dans le chenal navigable		
Hauteur libre	7,3	Câble aérien reliant l'île Sainte-Thérèse près de la borne de 45 milles

(Q2015-013.2)

Chapitre 3 — Paragraphe 76

Supprimer : 8,3 m

Remplacer par : 7,3 m

(Q2015-013.3)

ANNEXE — Tableau **Distances entre les aménagements et les obstructions sur la rivière Richelieu**

Après « Pont désaffecté – tournant (routier n° 5) »

Supprimer : Câble aérien donnant la plus faible hauteur libre*

Remplacer par : Câble aérien*

(Q2015-013.4)

**PARTIE 4
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

ANNEXE — Tableau **Distances entre les aménagements et les obstructions sur la rivière Richelieu**

Après « Pont routier n° 9 – basculant »

Supprimer : Câble aérien*

Remplacer par : Câble aérien donnant la plus faible hauteur libre*

(Q2015-013.5)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

Les modifications sont surlignées en **jaune**.

TERRE-NEUVE

64.8 H372.4	Duck Rock	Côté Nord du rocher. 47 08 33.5 55 04 45.9	FI R 4s	6.7	4	Mât de révérence. 3	À longueur d'année.	Carte:4587 Éd. 10/15 (N15-074)
266.1	Sleepy point - Bouée lumineuse KL	49 58 21.5 055 36 35.5	Q(9) W 15s	Rouge marquée "KL".	Saisonnier	Carte: 4522 Éd. 10/15 (N15-039)
267.1	La Scie - Bouée lumineuse KL4	49 57 30.0 055 35 53.4	FI R 4s	Espar rouge, marquée "KL4".	Saisonnier.	Carte:4522 Éd. 10/15 (N15-072)
466.2	Clarenville Marina brise-lame	48 09 35.2 053 57 34.2	FI R 4s	2	Mât cylindrique. 2.1	Saisonnier. Fonctionne 24hrs.	Carte:4852 Éd. 10/15 (N15-041)

ATLANTIQUE

Dans la colonne des remarques, modifier le numéro de la carte 1235 pour lire **1320** vis-à-vis les feux suivants:

1753 1756.2 1823.8	1754 1756.4	1754.2 1757	1754.3 1757.1	1755 1761	1756 1762	1756.1 1766.8	1756.14 1769	Éd. 10/15
1157	Kouchibouguac Gully - Bouée lumineuse XY2	46 50 04.7 064 53 55.8	FI R 4s	Espar rouge, marquée "XY2".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 10/15 (G15-122)
1157.33	Kouchibouguac Gully - Bouée lumineuse XY4	46 50 03.5 064 54 07.9	FI R 4s	Rouge, marquée "XY4".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 10/15 (G15-121)
1158.5	Kouchibouguac Gully - Bouée lumineuse XY9	46 50 03.8 064 54 28.3	FI G 4s	Verte, marquée "XY9".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.	Carte:4906 Éd. 10/15 (G15-123)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1203.1	Oak Channel - Bouée lumineuse M44	47 04 54.9 65 18 07.7	FI R 4s	Espar rouge, marquée "M44".	Saisonnier. (En place à longueur d'année).
							Carte:4912 Éd. 10/15 (G15-130)
1208.91	Sheldrake Channel - Bouée lumineuse M47						Rayer de la liste.
							Carte:4912 Éd. 10/15 (G15-131)
1209	Sheldrake Channel - Bouée lumineuse Ouest M51	47 04 56.7 65 21 47.3	Q G 1s	Espar verte, marquée "M51".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4912 Éd. 10/15 (G15-129)
1212	Leggett Shoal - Bouée lumineuse Ouest M56	47 03 57.2 65 25 04.6	Q R 1s	Espar rouge, marquée "M56".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4912 Éd. 10/15 (G15-126)
1215	Middle Island - Bouée lumineuse M61	47 02 59.2 65 27 47.4	Q G 1s	Espar verte, marquée "M61".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4912 Éd. 10/15 (G15-127)
1217	Wright Bank - Bouée lumineuse M68	47 00 54.4 65 31 46.7	Q R 4s	Espar rouge, marquée "M68".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4912 Éd. 10/15 (G15-128)
1400.2	Grande-Rivière - Bouée SADO lumineuse IML-9	48 23 20.1 64 29 31.7	FI(5) Y 20s	Jaune, marquée "IML-9".	Aide privée. Saisonnier.
							Carte:4921 Éd.10/15
1482.3	Havre de la Grande Entrée - Bouée lumineuse YC9	47 32 31.6 061 34 23.2	FI G 4s	Verte, marquée "YC9".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4954 Éd. 10/15 (Q15-080)
1482.4	Havre de la Grande Entrée - Bouée lumineuse YC10	47 32 40.2 061 34 11.3	FI R 4s	Rouge, marquée "YC10".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4954 Éd. 10/15 (Q15-083)
1482.55	Havre de la Grande Entrée - Bouée lumineuse YC12	47 33 04.5 061 34 02.3	FI R 4s	Rouge, marquée "YC12".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4954 Éd. 10/15 (Q15-078)
1482.6	Havre de la Grande Entrée - Bouée lumineuse YC14	47 33 14.8 61 33 57.5	FI R 4s	Rouge, marquée "YC14".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.
							Carte:4954 Éd. 10/15 (Q15-077)

**Avis aux Navigateurs - Édition Mensuelle de l'Est
Édition 10/2015**

**PARTIE 5
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1485.45	Havre de la Grande Entrée - Bouée lumineuse CB3	47 32 51.9 061 34 11.6	FI G 4s	Verte, marquée "CB3".	Entretenu par Les Mines Seleine. (Espar d'hiver). À longueur d'année. Carte:4954 Éd. 10/15 (Q15-081)
1485.49	Havre de la Grande Entrée - Bouée lumineuse CB5	47 33 16.5 61 34 02.9	FI G 4s	Espar verte, marquée "CB5".	Entretenu par Les Mines Seleine. (Espar d'hiver). À longueur d'année. Carte:4954 Éd. 10/15 (Q15-076)
1485.495	Havre de la Grande Entrée - Bouée lumineuse CB6	47 33 24.9 061 33 50.9	FI R 4s	Rouge, marquée "CB6".	Entretenu par Les Mines Seleine. (Espar d'hiver). À longueur d'année. Carte:4954 Éd. 10/15 (Q15-082)
1599.5	Mingan - Bouée SADO lumineuse IML-1	50 06 30.3 63 38 27.5	F(5) Y 20s	Jaune, marquée "IML-1".	Aide privée. Saisonnier. Carte:4432 Éd. 10/15
1887 H2238.2	Île aux Grues	47 03 18.3 070 31 53.6	FI G 6s	11.6	10	Tour à claire-voie carrée Sur la structure du quai. 9.1	Lum. 1 s; obs. 5 s. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier. Carte:1317 Éd. 10/15 (Q15-109)
2066.3 H2387	Pointe à Bigot	46 24 55.2 072 23 00.6	FI R 6s	14.9	4	Tour à claire-voie blanche, marque de jour lattée rectangulaire orange. 13.1	Lum. 1 s; obs. 5 s. Fonctionne de nuit seulement. Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:1313 Éd. 10/15 (Q15-110)

